

V

ÉTAT DE SITUATION DES ÉCOLES LIBRES DU DIOCÈSE

Paroisse de Rouigneau

ÉCOLE DE (Garçons ou Filles)

TENUE PAR (Indiquer la Congrégation)

Les religieuses de l'Immaculée Conception
de St. Hélier.

1° Depuis quelle époque l'école est-elle établie ? — Par quels moyens a-t-on fait les frais du premier établissement ?

L'école a été établie en 1874. — Mgr de Gosselien, évêque de Burlington
a donné le terrain, environ un hectare, moitié bois taillé, moitié terre labourable.
Les frais de construction ont été faits par moitié par la maison mère
de St. Hélier et par M^r Le Gac, ancien Curé. — par économie M^r Le Gac
n'a pas voulu prendre un architecte et a fait faire toute la construction par
les ouvriers du pays. — mais la construction est loin d'être solide et en 1889, il
a fallu établir des S, pour empêcher l'écartement des murs ; à cette époque on a aussi
construit un petit préau adossé à la maison principale. Depuis le travail des murs semblant
cette dépense montant à 1557 a été payée par une souscription que j'ai provoquée.

2° Qui est propriétaire de l'immeuble ? — Est-ce une congrégation, un particulier, un certain nombre de personnes formant société civile ? — Citer les titres de propriété.

Les propriétaires de la maison sont deux religieuses de la congrégation, l'une Jeanne
Neouy, de Ploumery-Pochrist ; l'autre Angélique Philouze (née et vilaine.)

3° Si l'immeuble servant d'école est tenu en location : dire au nom de qui le bail est fait, quel en est le prix, quelle en est la durée, à qui appartient l'immeuble : est-ce à un particulier ou à la Fabrique ?

4° Quel est le nombre de Frères ou de Sœurs dirigeant l'école ? — Combien compte-t-elle d'élèves ? — Quelle est la proportion entre les élèves payant la rétribution scolaire et ceux qui sont admis gratuitement ? — L'école a-t-elle des pensionnaires ? — Combien ? — Des chambriers ? — Combien ? — Quelle est leur rétribution aux uns et aux autres ?

L'école est dirigée par trois religieuses brevetées. — Elle est au nom de Marie Joseph Moas, en religion Sœur Marie Augustine. — La 1^{re} classe est dirigée par Anne Marie Courtier, en religion Sœur Marie Clemence. — La 2^e classe est dirigée par Rosalie Moas, en religion Sœur Blandine. — Il y a en plus une Sœur Couverteuse pour les travaux de la Cuisine.

Il y en ce moment 90 élèves

16 élèves paient 0,50 par mois — Sur ces 16 élèves, 12 sont au compte de Madame La Comtesse de Guernizac.

L'école a 2 pensionnaires, payant chacune 22^{fr} par mois.

Il y a 4 Chambrières payant ensemble 31^{fr} 50 par mois.

5° Quel est le montant des traitements attribués aux Frères ou aux Sœurs, et comment y est-il pourvu ? — Y a-t-il lieu d'améliorer les conditions du contrat devenu onéreux pour les fondateurs et trop avantageux pour la congrégation enseignante, par suite de la prospérité de l'école.

Les sœurs n'ont aucun traitement assuré, si ce n'est 140^{fr} de rente que leur a laissées M^r Le Gac, fondateur. — Pendant sa vie, M^{re} Le Gac leur donnait toutes ses rentes patrimoniales — avant de mourir, il a obtenu des trois familles nobles de la paroisse la promesse de verser tous les ans aux religieuses une somme de 200^{fr} chacune. Ainsi M^{me} La Comtesse de Guernizac 200^{fr} — M^{me} La Comtesse de Kersauzon 200^{fr} — Madame La Comtesse de Saffray 200^{fr}. — Mais cette dernière est morte en 1890 sans avoir rien légué pour continuer après elle la promesse faite à M^r Le Gac. — Cependant M^r Le Comte de Guardavil, l'un de ses héritiers a promis de continuer à verser pour cette œuvre une somme annuelle de 100^{fr}. Cette année M^r Le baron de Rosmorduc, autre héritier de M^{me} de Saffray a aussi versé 50^{fr} à l'œuvre — Enfin Mademoiselle Henriette Boudet, Dame de Compagnie de Madame de Saffray, a promis, sa vie durant, une somme de 100^{fr}. Les religieuses donc en dehors de leur maigre rétribution scolaire, ne reçoivent de la paroisse qu'une moyenne de 400^{fr} ; c'est bien peu pour entretenir quatre sœurs, et payer les réparations et les contributions de toute nature, qui sont exorbitantes.

La bonne supérieure, sœur de M^r Moas, recteur de Pluguffan dépense tout son revenu patrimonial pour cette maison, dont elle est la 1^{re} Supérieure. Mais, elle disparaissant, je crains fort de ne pouvoir continuer l'œuvre.

6° L'école est-elle grevée de dettes ? — Proviennent-elles du premier établissement ou de l'insuffisance des ressources annuelles ? — Comment espère-t-on y pourvoir ?

Je ne sache pas que l'école ait des dettes, à force d'ordre, d'économie et de privations, on parvient jusqu'ici à couvrir les deux bouts de l'année.

Mais la pression administrative est tellement exorbitante que plusieurs parents n'osent même pas envoyer leurs enfants à l'école libre, alors qu'on leur propose même toutes les fournitures gratuitement.

7° Craint-on, faute de ressources, de voir se fermer l'école ? — Quels moyens prendre pour éviter ce malheur ?

Je sais la maison-mère très disposée à faire tous les sacrifices possibles pour maintenir l'école de Plouigneau — Je sais bien des paroissiens qui aident à la maintenir dans la mesure de leurs faibles ressources. Tous avouent la supériorité de l'école des sœurs, qui font obtenir tous les ans le certificat d'étude à toutes les élèves qu'elles présentent au jury, lui-même, tandis que les trois écoles communales voient tous les ans échouer la plus grande partie de leurs élèves.

L'école libre a été très prospère jusqu'à l'élection des deux sœurs de Lamoignon à St Eloi et Landerne. Mais ce qui lui nuit le plus en ce moment est l'institutrice du Bourg, M^{lle} Manchec, issue de la plus grande famille et de la meilleure famille de la paroisse et que Le Maire a fait nommer ici pour combattre les sœurs. — Elle remplit son rôle avec un zèle excessif et court toutes les maisons de la paroisse pour solliciter tous les parents, leur promettant mille faveurs etc. avec cela elle fait la devote, communique plus souvent que

8° S'il n'y a pas d'école libre dans la paroisse, ne prévoit-on pas qu'il soit possible d'en établir une ? — Quelles ressources aurait-on de disponibles pour cette œuvre ? — Aurait-on la pensée de faire l'école pour la paroisse ou pour la région ?

Les religieuses mêmes, et cependant il est avéré qu'elle pourvoit et prépare des élèves aux écoles secondaires et aux lycées de filles. — Elle partira, je crois qu'il sera facile de relever l'école libre, malgré la pression de l'administration municipale.

Plouigneau Le 30 mai 1894

M^{lle} Bueff
tue voyez